



Meilleurs voeux



Anniversaires

97 ans	Emma Koczy née Fuchs le 12 février
94 ans	Juliette Rahn née Dirrig le 08 février
90 ans	Julie Goepfert née Gargacik le 1er février
89 ans	Marthe Haas née Ritzmann le 14 février
89 ans	Georgette Meisterlin née Schuller le 21 février
87 ans	André Rinaldi le 24 février
86 ans	Margot Dreller née Jordy le 09 février
86 ans	Raymond Fuchs le 22 février
85 ans	Joseph Schroeder le 11 février
82 ans	Jean-Pierre Prax le 26 février
82 ans	Marie-Thérèse Ketterlin née Georger le 28 février
81 ans	Désiré Kohler le 22 février
80 ans	Liliane Fahr née Feller le 18 février

Naissances

Maëlys	22/11/2016	fille de Jérôme Senn et Hanane Sahnoun
Léana	25/11/2016	fille de Yannick Negrello et Céline Hensinger
Clément	26/11/2016	filis de Laurent Miskiewicz et Laetitia Fleith

Mariage

11/12/2016 Matthieu Kippelen avec Valérie Iltis

Décès

24/11/2016	Béatrice Boccou née Fuchs à l'âge de 73 ans
01/12/2016	Marguerite Fuchs née Baumgartner à l'âge de 89 ans
06/12/2016	Jean-Pierre Bruchert à l'âge de 73 ans

Circulation



Stationnements

Il a été constaté dans la rue du Maréchal Foch de nombreux stationnements gênants voire dangereux à proximité immédiate des intersections avec les rues latérales. En effet, la visibilité des automobilistes à la sortie de ces rues se trouvait fortement réduite.

Un marquage au sol a été récemment réalisé aux angles de ces différentes intersections avec pose d'une balisette, afin de dégager la visibilité au sortir des rues d'Alsace, de la Liberté, de la Délivrance et de l'Abbé Etienne Bilger.

Nous vous rappelons que les stationnements gênants ainsi que les stationnements dangereux sont verbalisables.

- stationnements gênants (sur passages piétons, trottoirs, pistes cyclables) : amende forfaitaire de 135 € (sans perte de points)
- stationnements dangereux (notamment à proximité des intersections de routes, des virages, lorsque la visibilité est insuffisante) : amende forfaitaire de 135 € (avec perte de points)



Carnet	Circulation	Les vœux du Maire	Conseil municipal	Infos pratiques	Associations Loisirs	Enfance Jeunesse	Vie scolaire	Solidarité	Manifestations	Rétrospective
p. 2	p. 2	p. 3	p. 4	p. 6	p. 7	p. 8	p. 9	p. 10	p. 11	p. 14

Les vœux du Maire

Mesdames, Messieurs, et Chères Familles,
Par ces quelques mots, je vous souhaite à toutes et à tous mes vœux les plus sincères pour cette Nouvelle Année 2017, qui, nous pouvons le souhaiter, sera profitable et épanouissante.

Agitée, elle le sera politiquement, puisque des échéances nationales et locales nous attendent. Nous élirons notre Président de la République en avril-mai puis, en juin, le député de notre circonscription à l'Assemblée Nationale.

Des promesses de changement seront faites de la part de tous les candidats, quels qu'ils soient, mais espérons que la gouvernance qui résultera de ces élections soit celle de personnes inspirées d'un idéal humaniste et respectueuses de la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité ».

L'organisation de notre territoire a changé dans la nuit du Réveillon. Née de l'union des Communautés de Communes du Pays de Sierentz, de la Porte du Sundgau et de la Communauté d'Agglomération des 3 Frontières, notre intercommunalité est à présent Saint-Louis Agglomération.

Vous trouverez ci-joint, dans les magazines « Com-Com Infos » et « Mieux Vivre Ensemble », des réponses aux questions que vous pourriez vous poser. Je vous invite à une lecture attentive de ces articles qui vous informeront de la nouvelle organisa-

tion mise en place. Vous remarquerez que celle-ci a privilégié le maintien de la proximité des services afin que vous ne soyez pas dans l'obligation de vous déplacer sur Saint-Louis. Le siège de notre ancienne « Com-Com » à Sierentz est à présent votre **Pôle de proximité**. Vous y trouverez du personnel compétent qui saura répondre à vos demandes.



Je tenais particulièrement à remercier toutes les personnes qui ont participé à la vie associative, à nos manifestations (concerts, théâtre, fêtes, compétitions sportives,...) et qui d'une façon ou d'une autre, ont contribué à l'animation de notre ville.

Notre Marché de la Saint-Nicolas, auquel nous sommes profondément attachés, a de nouveau été une réussite. La 1ère édition de la Journée Citoyenne de Sierentz a obtenu un franc succès. Nous la renouvellerons cette année.

J'attends de chacun d'entre vous en 2017 de poursuivre cet élan citoyen, qui est le moteur de notre Bien Vivre à Sierentz.

Je vous invite à nous rejoindre à la salle « L'AGORA » le jeudi 19 janvier 2017 à 18h30, à l'occasion de la cérémonie des vœux à la population.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2017 À VOUS ET À VOS FAMILLES !

Votre Maire, Jean-Marie BELLARD

2017

En direct du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2016

Subvention

Le Conseil Municipal a décidé de verser les subventions suivantes :

- 2 225 € à l'OMSAP au titre des droits de place du marché de la Saint Nicolas 2016.
- 700 € à l'Union Nationale des Anciens Combattants (UNC) – section de Sierentz au titre de la confection d'un nouveau drapeau.
- 250 € à l'Association " La Fleur de l'Age " pour l'achat de matériel technique.

Affaires foncières

Rue du Rhin

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Rhin, les époux Bilger Jean-Louis ont accepté de céder une surface de 2 m² pour permettre d'améliorer la visibilité de la rue au débouché sur la Rogg Haas.

Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de cette parcelle, avec pour contrepartie le rétablissement de la clôture sur le nouvel alignement.

ZAC Hoell

Par délibération du 19 octobre 2016, le Conseil Municipal a approuvé la cession d'une emprise foncière de 38,33 ares à la SCI Les Renards 4 ou toute personne physique ou morale qui se substituera, au prix de 1 500 € HT l'are, soit 57 495 € HT.

A l'issue de l'établissement du procès-verbal définitif, la surface est de 37,44 ares au lieu des 38,33 ares initialement indiqués et la SCI a été modifiée à savoir SCI Les Renards 5.

Le Conseil Municipal a pris acte de la nouvelle surface cédée, du nouveau prix en découlant, à savoir 56 160 € HT ainsi que de la modification de la SCI.

Urbanisme

PLU

Monsieur le Maire a communiqué l'arrêt du 24 novembre 2016 de la Cour Administrative d'Appel de Nancy annulant le jugement du 29 septembre 2015 du Tribunal Administratif de Strasbourg portant annulation du PLU approuvé le 8 avril 2013.

La demande de l'Association « Alsace Nature » a été rejetée.

Par conséquent, à compter du 24 novembre 2016, les dispositions du PLU approuvées le 8 avril 2013 sont à nouveau

applicable sur le territoire communal.

Par ce même jugement, l'Association « Alsace Nature » a été condamnée à verser à la Commune une somme de 1500 € au titre de l'article L 761-1 du Code de justice administrative.

A ce titre, Monsieur le Maire a proposé que cette somme soit reversée au CCAS.

Le Conseil Municipal en a pris acte et a décidé que la somme de 1500 € sera reversée au CCAS au profit des plus démunis.

Modification simplifiée du PLU

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à une modification du PLU.

La mise à disposition du public du projet de modification du PLU se fera selon les modalités suivantes :

- Le projet de modification du PLU, l'exposé de ses motifs ainsi que, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, seront tenus à la disposition du public en Mairie pendant un mois, du 27 décembre 2016 au 27 janvier 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures et le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.
- Pendant cette période de mise à disposition, le public pourra consigner ses observations sur le registre accompagnant le projet ou les envoyer par écrit à la Mairie à l'attention de M. le Maire, 1 Place du Général de Gaulle, 68510 SIERENTZ.

Les observations du public seront enregistrées et conservées à la Mairie.

IBA – Convention INTERREG

La Ville est partenaire IBA depuis son origine dans le cadre des projets Domaine HAAS et par la suite de ceux dits « gares actives » et « gravières 2.0 ». Dans le cadre du processus et au regard des financements européens qui sont attribués par périodes, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention – IBA+ 6 Gouvernance transfrontalière au service de projets innovants dans la région frontalière de Bâle courant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018. La participation de la Ville reste identique à celle initialement prévue à savoir 4 500 €.

Le compte-rendu intégral de chaque séance du Conseil Municipal est affiché en Mairie.



Sapeurs-Pompiers – Convention de partenariat opérationnel et d'appui à la gestion

L'organisation des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin repose majoritairement sur les sapeurs-pompiers volontaires. La diminution de la disponibilité de ces derniers, en journée durant la semaine, engendre des difficultés dans la couverture opérationnelle quotidienne des risques courants.

Sur la base de ce constat, le SDIS du Haut-Rhin, en concertation avec l'Association des Maires du Haut-Rhin, a défini les bases d'une nouvelle organisation préconisant une approche par bassins opérationnels assurant dans leur périmètre une coopération entre plusieurs centres d'incendie et de secours et garantissant un potentiel opérationnel journalier de sapeurs-pompiers volontaires de garde ou d'astreinte.

Cette nouvelle organisation appelle à optimiser la ressource de sapeurs-pompiers volontaires des corps communaux ou intercommunaux en décroissant les limites d'intervention des centres de première intervention.

A cette fin, et dans le cadre d'une expérimentation de cette nouvelle organisation portant sur le bassin opérationnel de SIERENTZ, une convention de partenariat opérationnel et d'appui à la gestion est signée entre le SDIS et la Commune de SIERENTZ.

Cette convention a pour objet de fixer, dans le cadre de l'expérimentation, les modalités de partenariat entre la Commune et le SDIS. Ce partenariat est basé sur la participation du CPI à la couverture opérationnelle du bassin et sur l'appui technico-administratif apporté par le SDIS.

Durant la période d'expérimentation, le SDIS apportera son appui en matière d'organisation opérationnelle, de dispositifs d'alerte et de moyens de transmission, de gestion des matériels, de charges de personnel et de gestion administrative.

Le Chef de Corps du Centre de Première Intervention a été associé à la réflexion et adhère au projet.

Le Conseil Municipal a approuvé la mise en place de l'expérimentation du bassin opérationnel de SIERENTZ.

Personnel communal

Le Conseil Municipal a adopté le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), mis en place au sein de la Fonction Publique de l'État et transposable à la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal a complété la délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2011 et a instauré le droit d'option au titre du Compte Epargne Temps pour les agents qui souhaitent en bénéficier.

Election de trois délégués de la Ville de Sierentz au sein de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz et de la Communauté de Communes de la Porte de Sundgau

La Ville de SIERENTZ disposera après la fusion, au 1^{er} janvier 2017, de 3 sièges au sein du futur Conseil Communautaire. L'élection de ces trois Conseillers Communautaires s'effectue au sein du Conseil Municipal, parmi les conseillers communautaires sortants. Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote, a déclaré élus Conseillers Communautaires de la future Communauté d'Agglomération "Saint-Louis Agglomération Alsace 3 Frontières", les Conseillers suivants :

- BELLIARD Jean-Marie
- BARTH Catherine
- MARICHAL Benoît

ADAUHR – Transformation en Agence Technique Départementale et adhésion à l'agence

Le Conseil Municipal a pris acte de la décision prise par le Département du Haut-Rhin de dissoudre l'ADAUHR en tant que régie personnalisée du Département à compter du 31 décembre 2016 et a approuvé le projet de statuts de la nouvelle agence technique départementale dénommée « Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR ». Il a décidé de l'adhésion de la Commune à cette nouvelle agence à compter de son entrée en vigueur, prévue au 1^{er} janvier 2017. Le montant de la cotisation annuelle pour 2017 s'élève à 500 €.

Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019

Le Contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF en 2012 a donné des moyens financiers aux communes et à la Communauté de Communes pour développer l'offre de loisirs et d'accueil existante dans le cadre d'une politique enfance-jeunesse globale et concertée sur tout le territoire. Ce contrat s'est achevé le 31 décembre 2015. La signature du nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour une durée de 4 ans doit permettre de poursuivre le financement de la CAF.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat Enfance-Jeunesse avec la CAF.



Service civique

Seniors

Le coup d'envoi des travaux de construction de la Résidence appartements adaptés pour Seniors à Sierentz a été donné. Le bâtiment, entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite, sera constitué de 17 lumineux appartements - F2 et F3 - ainsi que de locaux communs aménagés pour les rencontres et animations à destination des Résidents. Il devrait être achevé fin 2017.

Ce concept de Résidence, non médicalisée, avec services à la carte, correspond à une demande grandissante en matière d'hébergement pour personnes Seniors, son objectif étant d'apporter des solutions à ses occupants en cas de perte d'autonomie.

La conception des appartements ainsi que les différents services proposés, permettront aux futurs résidents de vieillir dans les meilleures conditions, dans un environnement adapté et sécurisé.

Le fonctionnement du futur bâtiment BBC, qui verra le jour dans la rue des Hironnelles, permettra, entre-autre, une parfaite maîtrise des charges aux futurs Résidents.

Un certain nombre d'appartements a déjà trouvé preneur. Ce programme permet également à des investisseurs de bénéficier des avantages de la défiscalisation.

Toutes les personnes souhaitant prendre connaissance du projet, des conditions d'achat, de locations, des possibilités de défiscalisation, peuvent contacter le 06 87 59 38 77 pour de plus amples informations.

La Communauté de Communes du Pays de Sierentz a obtenu l'agrément auprès de l'Agence du Service Civique et recherche un volontaire pour une première mission.

Qu'est-ce que le service civique ?

C'est la rencontre entre un projet relevant de l'intérêt général porté par la collectivité et un projet personnel d'engagement d'un jeune.

L'objectif du service civique est de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de 16 à 25 ans de toutes origines sociales et culturelles pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

Durée de la mission : 8 mois

Domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Pour déposer sa candidature :

<http://www.service-civique.gov.fr/>

Vous trouverez des informations générales sur le Service Civique et sur la mission « Impliquer les jeunes en les accompagnant dans la mise en œuvre de leurs projets » sur le site internet :

<http://ccpsierentz.fr/Culture-Loisirs/Service-civique.html>

Sécurité et régularité des trains



Certains arbres aux abords des voies peuvent représenter un véritable danger pour la sécurité, la ponctualité des trains et la performance du réseau ferré.

· SÉCURITÉ & PONCTUALITÉ DES TRAINS

VOUS AVEZ AUSSI UN RÔLE À JOUER !

LA SÉCURITÉ ET LA RÉGULARITÉ DES TRAINS SONT NOS PRIORITÉS

En tant que riverain d'une voie ferrée, vous avez un rôle à jouer dans l'entretien de vos arbres.

En effet, ces derniers situés aux abords des voies peuvent, s'ils sont mal entretenus, représenter un danger pour nos clients et le réseau de la SNCF.

Il vous appartient de prendre les mesures nécessaires si :

- ↳ Vos arbres sont trop proches d'une caténaire*
- ↳ Vos arbres risquent de tomber sur les voies ou la caténaire*
- ↳ Les branches de vos arbres obstruent la signalisation ou un chemin de service aux abords des voies

En ne respectant pas les distances de servitudes prévues par le code des transports et /ou en provoquant des dommages du fait de vos arbres, vous vous exposez au paiement d'une amende et à la réparation du préjudice causé.

* La caténaire est un ensemble de câbles porteurs de structure métallique aérienne et de câbles conducteurs destinés à l'alimentation des trains électriques par captage du courant.

Avant toutes interventions, ne prenez aucun risque et contactez-nous via l'adresse mail:

ST-INFPRHENAN-GUICHET-PATRIMOINE-DOMAIN@sncf.fr

Le saviez-vous ?

15 000 trains circulent chaque jour sur le réseau ferré national.


578 000 minutes perdues directement ou indirectement en raison de la végétation en 2015.



Bilinguisme

Cette information concerne les parents ayant un enfant né en 2014 et admis à compter de la rentrée de septembre 2017 en petite section de l'école maternelle.

Compte tenu de l'offre d'enseignement bilingue à parité horaire dans l'Académie de Strasbourg, vous pouvez choisir de faire suivre à votre enfant une scolarité en voie monolingue ou une scolarité en voie bilingue.



Afin de compléter votre information et de répondre à vos questions, **une réunion d'information se tiendra le mardi 17 janvier 2017 à 18h30 dans la Salle des Fêtes de Sierentz.**

Permanences d'information sur le logement

Vous avez des questions, un projet ou des difficultés dans le domaine du logement ?

L'ADIL 68 est là pour vous renseigner, vous conseiller et vous orienter.

Location, accession à la propriété, rénovation, copropriété, fiscalité... Les juristes de l'ADIL sont à votre écoute pour vous informer sur les aspects juridiques, fiscaux et financiers liés au logement et à l'urbanisme. Leurs conseils sont personnalisés, neutres et gratuits !

Grâce au soutien de Saint-Louis Agglomération, vous pouvez consulter l'ADIL lors de ses permanences (sans rendez-vous) à :



- Saint-Louis, tous les 1^{ers} et 3^{èmes} mardis du mois, de 9h00 à 12h00, à la Maison des Associations, 3A avenue de Bâle
- Sierentz, tous les 2^{èmes} jeudis du mois, de 9h00 à 12h00, à l'ancien siège de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz, 57 rue Rogg Haas
- Folgensbourg, tous les 4^{èmes} jeudis du mois, à la Maison de Santé, 72 rue de Delle.

ou par téléphone au **03 89 46 79 50**.

Toutes les coordonnées et horaires sont sur le site www.adil68.org

Associations / Loisirs

Connaissez-vous Sierentz ?

Par le biais de cette rubrique, vous découvrirez tous les mois l'histoire des noms de rues de Sierentz.



Nouvelle énigme : Né en 1860 à Bar-le-Duc (Meuse) et mort en 1934 à Paris. Ministre à plusieurs reprises, président du Conseil des ministres, il est le Président de la République française du 18 février 1913 au 18 février 1920. Une rue de Sierentz porte son nom. Qui est-il ? Bonne recherche et rendez-vous au prochain numéro...

Voici la réponse de la rubrique « Connaissez-vous Sierentz ? » du bulletin du mois de décembre.

Une rue de Sierentz a été dénommée du nom d'une localité, non située en France, en raison des liens étroits de cette dernière avec Sierentz. Quelle est-elle ?

Il s'agit de la rue d'Istein.

Petite explication...

La localité appartenait à l'Evêque de Bâle depuis 1065. En 1200, celui-ci fit construire un cloître pour Bénédictins de l'ordre clunisien qui restera modeste jusqu'à sa sécularisation en 1803, avec à sa tête un prévôt. Le 11 novembre 1409, jour de la St-Martin, parce que le nouveau châtelain qui détenait en fief de l'Evêque un des deux Châteaux d'Istein eut le malheur d'avoir pris le parti des Autrichiens, les Bâlois aidés de Bernois et de Soleurois (5 000 au total) s'emparèrent

des deux Châteaux d'Istein situés à flanc de coteau et au sommet du rocher d'Istein. Après s'en être vu confirmés dans leurs droits stratégiques en 1411, les citadins bâlois firent raser les deux châteaux à hauteur d'homme et emportèrent les meilleures pierres des tours pour construire le Riehentor au Petit-Bâle. En 1435, l'Evêque reprend les ruines d'Istein qui, avec sa commune jumelle de Huttingen, resteront principautois jusqu'au 12 décembre 1802.

La société de musique "Concordia" de Sierentz a été créée en 1883. Le 18 juin 1909, son premier drapeau a été officiellement présenté lors d'une cérémonie somptueuse en présence des musiques de Habsheim et d'Istein, parrains de ce drapeau.



DERNIÈRES NOUVELLES DES BARBAPAPAS

n°35 Edition de Sierentz

Les feuilles d'automne emportées par le vent...

Nous avons profité d'une belle journée d'automne pour transformer les feuilles en une belle sculpture... et voilà comment est née notre « tortuniléz'art »



Fête des Lumières

Fin novembre, les enfants ont célébré la première Fête des Lumières. Au programme, chemin de lanternes fabriquées dans différents ateliers (récup, poterie), light painting, lecture de poèmes, danses et théâtre d'ombres. La soirée s'est clôturée par la dégustation d'un bon chocolat chaud.



Light painting

Photos prises d'une lampe de poche en mouvement



Collecte de jouets

Pour la 5^{ème} année consécutive, les enfants des « Barbapapas » se sont mobilisés du 05 au 09 décembre 2016 pour récolter des jouets au profit des Restos du Cœur de Mulhouse. Pour que cette action soit un grand moment de partage, les enfants ont préparé des présents à offrir aux donateurs. La semaine s'est clôturée par une rencontre avec Nicole, une bénévole avec qui les enfants ont créé de véritables liens au fil des années. Pour elle, les petits et les grands avaient préparé un joli film composé de chansons, de danse... (celui-ci sera prochainement visible sur le site de la Mairie.) Cette opération a été un véritable succès puisqu'un camion entier de jouets est parti faire le bonheur d'enfants dans le besoin ! Un grand merci à tous !!!!!



Cinéma

Lundi 12 décembre 2016, 10 classes de la petite section au CE2 du groupe scolaire Picasso/Jacques Schmidt se sont rendues à la Salle des fêtes pour voir le film d'animation « Monsieur Bout de Bois ».

Cette séance de cinéma a eu lieu grâce aux bénévoles de l'association « Ciné Sierentz » et a été offerte par la Mairie.

Un grand merci de la part des enfants et de leurs enseignantes.

Moment convivial

Mercredi 14 décembre, les élèves de l'école élémentaire ont partagé un moment convivial : chaque classe a interprété un chant sur le thème de Noël.



Concert solidaire à l'Hôpital et à la Maison de retraite

Les enfants chantent Noël pour réjouir les personnes âgées.

« Lundi 12 décembre, nous sommes allés faire une visite aux personnes âgées et malades de l'Hôpital, puis de la Maison de Retraite de Sierentz pour partager notre bonne humeur et leur apporter de la joie. C'était sympathique de rencontrer et discuter avec les personnes âgées.

Dans nos cœurs, nous garderons

un beau souvenir de ce moment formidable et émouvant. Habillés de rouge et blanc avec nos bonnets de Noël, nous avons chanté des chants de Noël en français, mais aussi en allemand. Nous étions tous émus d'offrir ce concert, comme un cadeau pour les fêtes et d'apporter un peu d'affection. Après les chants, tous nous ont remerciés, et un goûter nous attendait. »

Deux classes de l'école élémentaires : Ce2 et Cm1 de Mmes Girot et Fuhrer



Téléthon 2016

Les différentes actions menées à Sierentz pour le Téléthon ont permis de récolter une recette brute de 5 789,47 €. Ce qui permettra de reverser, déduction faite des frais, une somme totale de 4 302,97 € au Téléthon.

Voici le détail des bénéfices :

- Tournoi de Skat : 1 823 €
- Vente de gadgets : 951 € réalisés par les Associations
- Dons (urnes) : 855,72 € dont 250 € du Wushu de l'Est
- Repas : 1 050 €
- Conseil Municipal des Enfants : 1 109,75 €

Un chaleureux merci à tous les participants et donateurs. Merci également aux sapeurs-pompiers qui ont mis leurs locaux à disposition.



Banque alimentaire

La collecte de denrées pour la Banque Alimentaire du Haut-Rhin des 25 et 26 novembre 2016 a permis de recueillir 6 759 kg à l'Hyper U et 1 251 kg au LIDL de Sierentz, grâce à la générosité et au sens du partage de la population de Sierentz et des environs.

Un grand MERCI à tous les bénévoles pour leur précieux

Un grand
MERCI à
 tous les bénévoles !!

soutien !

Le montant des bénéfices du Marché de la Saint Nicolas, ainsi que de divers dons, soit la somme de 6 235,83 €, a été intégralement versée à la Banque Alimentaire de Mulhouse.

Merci aux généreux donateurs, et pour les dons en pâtisseries.



Banques Alimentaires

En direct du Conseil Municipal des Enfants

Le nouveau Conseil Municipal des Enfants s'est fortement investi lors du dernier Téléthon. Ils ont, tout au long du marché de la Saint Nicolas, vendu des petits gadgets Téléthon et ont ainsi pu récolter une somme de 1 109,75 € !

Les jeunes conseillers ont eu la fierté de remettre cette belle enveloppe à Gérard Munch, trésorier de l'OMSAP et responsable du Téléthon sur Sierentz.

Par ailleurs, les jeunes Conseillers ont également vendu des objets réalisés au péricolaire, pour un montant de 329 €. Cette somme a été remise à la Banque Alimentaire.

Bravo à eux pour leur investissement dans leurs nouvelles fonctions !



Après le Marché de la Saint-Nicolas

L'édition 2016 du Marché de la Saint-Nicolas a, une nouvelle fois, connu **une très belle fréquentation**.

Un succès dû en grande partie au cachet que veille à garder cette manifestation ainsi qu'à la diversité et la qualité des produits présentés.

Le Marché, c'est aussi beaucoup de générosité :

- La vente des Bredalas et les droits de place des cabanons ont permis de recueillir une somme de 4 200 €, dont une partie sera remise au Pfarrhüs de Kembs. L'autre organisme caritatif reste à définir.
- Un grand merci à toutes les personnes qui ont offert de leur temps et apporté leur contribution à la confection des Bredalas, et notamment les « dames Bredala ». Et, bien sûr, un grand merci à toutes les personnes qui les ont achetés. Pas moins de 100 kg de Bredalas ont été vendus !
- De nombreux jouets ont été récoltés, dans le cadre des actions organisées par le Lion's Club. Un grand merci aux enfants et aux parents ayant fait ces dons.



Mille mercis à tous ceux et celles qui se sont dévoués pour organiser ce marché :

- les employés communaux avec, à leur tête, Joseph Haaby
- Saint Nicolas et son Père Fouettard
- toute l'équipe des « Bricoleurs »
- l'Association des Commerçants et Artisans de Sierentz pour les friandises distribuées durant ces deux jours ; ce ne sont pas moins de 500 manalas qui ont été distribués au courant du week-end, complétés de 15 kg de mandarines, et 10 kg de papillotes !
- l'ânier, Monsieur Goepfert de Landser
- la commission communale « Marché » avec, à sa tête, Aimé François.

Merci également à vous tous qui avez arpenté les allées du marché, parlé de cette manifestation autour de vous et contribué à ce succès d'année en année...



①



Le Marché a été ponctué de 2 prestations musicales de grande qualité :

① : Samedi, l'ensemble Manhattan Jazz Choir a enchanté l'auditoire très nombreux par leurs voix, dans un répertoire alliant tradition et modernité. Le montant de la quête effectuée à l'entracte sera intégralement reversé à Caritas Alsace.

② : Dimanche, pour son traditionnel concert de la Saint-Nicolas, la Musique Municipale « Concordia » a une nouvelle fois fait preuve de son grand savoir-faire musical en livrant, sous la direction de son chef Nicolas Jarrige, une prestation magistrale alternant les œuvres françaises et classiques (Camille Saint Saëns, Maurice Ravel) à un répertoire plus contemporain (musiques de films, etc). Le public, nombreux et conquis, n'a pas ménagé ses applaudissements !



②

Les 18 et 19 novembre derniers, un petit groupe de pâtissières et pâtissiers bénévoles, sous la houlette de Aimé François, Adjoint au Maire, se sont retrouvés à la salle L'AGORA pour confectionner les Bredala qui ont été vendus au Marché de la Saint-Nicolas. 22 sortes de Bredala ont été fabriquées, ce qui représente près de 47 kilos (!) le tout dans une ambiance très conviviale et chaleureuse.



Concours de Bredala amateur du samedi 03/12/2016

12 pâtissiers amateurs ont participé à la troisième édition du concours de Bredala organisé dans le cadre des festivités du marché de la Saint-Nicolas.

Ils ont été départagés par 4 jurés professionnels sur 2 critères : la qualité gustative et la qualité visuelle des Bredala.

Et cette année, les sierentzoises sont à l'honneur car elles occupent les trois places du podium !



Membres du Jury :

Christophe Wirth - Boulangerie Wirth
Lionel Zussy - Pâtisserie Zussy
Laurent Arbeit - Restaurant Saint-Laurent
Guillaume Belliard - Restaurant Chez Guillaume

Gagnants :

Bredala d'or : Joëlle TRENNER - Sierentz
Bredala d'argent : Virginie WALTZ - Sierentz
Bredala de bronze : Cristina MARICHAL - Sierentz

La recette du Bredala d'or de Joëlle TRENNER

COURONNES A LA CONFITURE

Ingrédients (environ 20 couronnes)

Pâte : 250g de farine, 80g de sucre, 1 jaune d'œuf, sel
Garniture : 200 g de pâte d'amande, la pulpe d'1/2 gousse de vanille, 100 g de sucre glace, 1 blanc d'œuf, 2 c. à café de cognac, 4 c. à soupe de gelée de framboises.

Préparation

- 1 - Mélanger tous les ingrédients pour la pâte et pétrir jusqu'à l'obtention d'une pâte, former un rouleau, l'envelopper dans du film alimentaire, placer environ une heure au frigo.
- 2 - Couper la pâte d'amande en dés, ajouter la pulpe de vanille, le sucre glace, le blanc d'œuf et le cognac, remuer jusqu'à l'obtention d'une préparation onctueuse. Préchauffer le four à 180°C.
- 3 - Bien pétrir la pâte, l'abaisser sur environ 3 mm d'épaisseur. Découper des ronds à l'emporte-pièce, les disposer sur une plaque tapissée de papier sulfurisé. Verser la préparation à base de pâte d'amande dans une poche à douille. Dresser sur les ronds.
- 4 - Cuire les couronnes environ 12 min. Retirer du four, verser un peu de gelée de framboises dans chaque couronne. Cuire les couronnes encore 5 min. au four. Retirer du four, décorer avec une pistache, laisser refroidir.

Bon appétit !



Thé dansant

Prochaine date : le 25 janvier

A partir de 14 h à la Salle des Fêtes de Sierentz.

Thème : Nouvelle Année

Verre de l'amitié offert !



PROCHAINE DATE :
LE 25 JANVIER

Repas pot-au-feu

Le Football Club de Sierentz vous propose son repas Pot au Feu - Dessert et Café le **dimanche 05 février à 12 h** au Club House à Sierentz.

Participation : - adultes 15 €

- enfants (-13 ans) 7 €

Renseignements et réservations :

Erwin Bohrer au 03 89 81 51 56 ou 06 12 13 06 70

Date limite d'inscription : 01^{er} février



05 FÉVRIER 2017
À 12H00

Cav'Conc scène ouverte

Entrée libre

Renseignements :

Juan au 03 89 81 51 11

animation@mairie-sierentz.fr

Prochain Cav'conc :
Vendredi 27 janvier à
20 h 30
au caveau de la
Bascule



Théâtre

Pour la saison d'hiver 2017, la Musique Municipale de Sierentz programme une nouvelle pièce dialectale en 3 actes, écrite par François TSCHUPP - sa 18^{ème} en date - titrée :

"Dr Achille wérd modern"

Séances à la salle des Fêtes de Sierentz

- Vendredi 27 janvier à 20 h 15
- Samedis 21 janvier et 28 janvier à 20 h 15
- Dimanche 22 janvier à 15 h 00
- Vendredi 03 février à 20 h 15
- Samedis 04 février et 11 février à 20 h 15

Vente des billets à la Salle de Musique (Ancien Tribunal de Sierentz)

- Lundi 02 janvier de 18 h à 20 h, Vendredi 06 janvier de 19 h à 20 h
- Lundis 09 janvier, 16 janvier, 23 janvier et 30 janvier de 19 h à 20 h

Prix de la place : 9 euros

Téléphone en salle de musique, uniquement pendant les heures de vente : 03 89 81 62 80

Réception du Nouvel an

L'ensemble de la population est convié à la Réception du Nouvel An le 19 janvier prochain à 18 h 30 à L'AGORA. Pour faciliter l'organisation, il est demandé aux personnes intéressées de venir retirer une invitation à l'accueil de la Mairie.

Loisirs / Espaces verts

- Réaménagement de l'aire de jeux "Steinackerweg" ①
- Réaménagement de l'espace vert à l'angle rue Rogg Haas et Hohlegasse

**Aménagement de voiries**

- Aménagement de la rue Albert Schweitzer ②
- Aménagement de la rue de la Tuilerie avec enfouissement de réseaux
- Pose d'une conduite d'eau potable dans la rue des Vergers et sur une portion de la rue des Fourmis

**Journée Citoyenne**

- 1^{ère} Edition de la Journée Citoyenne à Sierentz (28 mai)



Équipement du Service Technique

- Acquisition d'un camion avec lame et saleuse ▶
- Acquisition d'une mini-pelle et d'un chariot télescopique



Rénovation de bâtiments

- Rénovation intérieure de l'Ancien Tribunal et réalisation d'une cage d'ascenseur extérieure ①
- Réfection des façades du presbytère ②
- Rénovation de 4 chaufferies de bâtiments communaux avec passage au gaz

Sierentz demain...

- Lancement du concours d'architecture pour la construction d'un nouveau groupe scolaire



- Workshop IBA – Imaginer Sierentz à l'horizon 2050 (17-22 octobre)

Et toujours...

... des manifestations tout au long de l'année : Cav'conc au caveau de la Bascule, marché aux fleurs (07 mai), Grand Cav'Conc (03 juin), Fête de la Musique (25 juin), soirée Tricolore (13 juillet), concours des maisons fleuries, soirée Jazz (19 août), marché de Saint-Nicolas (2, 3 et 4 décembre), concours de Bredala Amateur, invitation des Anciens au repas de Noël.

AGENDA

Janvier

- 25 Thé dansant page 13
27 Cav'Conc page 13
Théâtre alsacien page 13

Février

- 05 Repas Pot-au-feu – Football Club Sierentz page 13
Théâtre alsacien page 13



Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Le vendredi
de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h

Mairie

1 Place du Général de Gaulle 68510 SIERENTZ • Tél. 03 89 81 51 11 • Fax 03 89 83 92 52
mairie@mairie-sierentz.fr • www.mairie-sierentz.fr

Mentions légales

Magazine édité par la Mairie de Sierentz. Directeur de la publication : Jean-Marie Belliard. Dépôt légal : janvier 2017.
Conception et rédaction : Commission Information et Communication.
Réalisation graphique : www.rhenus-communication.fr. Impression : Foto Color Print, Habsheim.
Crédits photos : Mairie de Sierentz, Paul-Bernard Munch, Emergence Architecture, documents remis.